PROGRAMME HÔPITAL NUMERIQUE - BOITE A OUTILS POUR L'ATTEINTE DES PRE-REQUIS
FAQ

Date de mise à jour : 25/10/2012

Ce document constitue la foire aux questions (FAQ) sur la boîte à outils d'accompagnement des établissements à l'atteinte des pré-requis du programme hôpital numérique. Elle vient en complément du mode d'emploi détaillé de l'outil d'auto diagnostic et plan d'actions associé. Cette FAQ a vocation à recenser l'ensemble des questions les plus fréquemment soulevées par les acteurs concernés (institutionnels au niveau national, agences régionales de santé, établissements de santé, ...) sur la boîte à outils d'accompagnement à l'atteinte des pré-requis (outil d'auto diagnostic et plan d'action associé, fiches pratiques). Elle est alimentée au fil de l'eau tout au long de la durée du programme hôpital numérique (2012 - 2017) des questions transmises à la DGOS / MSIOS par les acteurs susvisés.

Elle est disponible sur l'espace Internet dédié au programme hôpital numérique : http://www.sante.gouv.fr/programme-hopital-numerique.html

Pour toute question supplémentaire non mentionnée dans la présente FAQ, les établissements de santé s'adresseront au chargé de mission systèmes d'Information (CMSI) de leur ARS dont les coordonnées sont disponibles sur l'espace Internet du programme.

OUTIL CONCERNE	THEME	QUESTION SOULEVEE	REPONSE ASSOCIEE
Outil d'auto diagnostic	Périmètre de l'outil	Comment doit-être pris en compte dans l'outil d'auto diagnostic le système d'information d'un groupement de laboratoires ? Qu'en est-il des systèmes d'information externalisés ?	L'onglet 1 "inventaire" de l'outil d'auto diagnostic pour l'atteinte des pré-requis du programme hôpital numérique vise à recenser les applications exploitées par les utilisateurs d'un établissement. Ainsi, l'ensemble des applications doit être indiqué, y compris les applications partagées avec d'autres structures dans le cadre d'un groupement (GCS, GIE, ...) ou les applications externalisées auxquelles les utilisateurs de l'établissement de santé ont recours dans le cadre de leur activité professionnelle.
Outil d'auto diagnostic	Inventaire des applications	Comment mentionner les logiciels de paye, de gestion du temps de travail, … dans l'inventaire des applications de l'outil d'auto diagnostic ?	Les fonctionnalités détaillées dans l'inventaire des applications de l'outil d'auto diagnostic sont celles de RELIMS (base de référencement des éditeurs de logiciels et intégrateurs du marché de la santé) et de l'oSIS (observatoire des systèmes d'information de santé). Celles-ci pourront être enrichies dans une version 2 après un premier retour d'expériences. Dans l'attente, les établissements de santé peuvent dupliquer les lignes et mentionner les différents logiciels de gestion des ressources humaines qu'ils souhaitent.
Outil d'auto diagnostic	Inventaire des applications	Certaines applications gèrent peu de patients et ne sont pas connectées au système d'information de l'établissement en raison du coût d'interconnexion élevé par rapport au nombre de patients. Ces applications peuvent-elles ne pas être inventoriées dans l'onglet 1 de l'outil d'auto diagnostic ?	Non, l'ensemble des applications de l'établissement de santé doit être répertorié dans l'onglet 1 "inventaire" de l'outil d'auto diagnostic. Les seuils d'exigence associés à chaque indicateur n'ont pas été fixés à 100% (hormis pour la traçabilité) afin de prendre en compte ces situations.
Outil d'auto diagnostic	Résultats de l'auto diagnostic	Quelle est la différence entre le taux d'avancement dans l'atteinte des pré-requis et le taux d'atteinte des pré-requis dans l'onglet 4 "résultats" de l'outil d'auto diagnostic ?	Le taux d'avancement dans l'atteinte des pré-requis permet de mesurer l'effort fourni ou restant à fournir pour atteindre chaque indicateur des pré-requis. Les valeurs sont définies en fonction des exigences de chaque indicateur. Le taux d'atteinte de chacun des trois pré-requis est une moyenne des taux obtenus par indicateur. Le taux d'atteinte des pré-requis mesure l'atteinte ou non de chaque indicateur des pré-requis du programme : c'est la valeur indiquée dans le DIPI et l'oSIS.